

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 A 20 H 00**

*L'an deux mil seize, le vingt-deux septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick FOULON, Maire.*

*Etaient présents : FOULON Patrick, BRETON Denis, THIBAUT Nathalie, CLOUTIER Jacky, BASTY Raymonde, BOUCHARD Yvette, BOISQUILLON Alain, LEBRUN Francis, BERRUE Didier, HIRLAY Jacques, ZUSATZ Christelle, DARGENT Séverine, POTEAU LABAILLE Laura, THAUVIN Christine*

*Absent excusé : TELLIER Didier (pouvoir à THAUVIN Christine)*

*Mme DARGENT Séverine est nommée secrétaire de séance.*

*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte rendu de la précédente séance.*

**REPARTITION DES SIEGES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE ISSUE DE LA FUSION-EXTENSION ENTRE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU SULLIAS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'OR ET  
FORET ET LA COMMUNE DE VANNES SUR COSSON**

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la répartition des 44 sièges de Conseillers Communautaires au sein de la future intercommunalité sur la base d'un accord local, soit 2 Conseillers pour la Commune de Saint Père sur Loire.*

**REVISION DES TARIFS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU 01/10/2016**

*Le Conseil Municipal fixe, à la majorité, à compter du 01/10/2016, la part revenant à la Commune pour l'équilibre du budget de l'assainissement :*

- 30 € HT/an pour la base forfaitaire de la redevance de déversement à l'égout,*
- 0,77 € HT/m<sup>3</sup> pour la partie proportionnelle à la consommation d'eau.*

**DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU 31/12/2016**

*Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de dissoudre le CCAS au 31/12/2016 et d'exercer directement cette compétence sauf si celle-ci est transférée à la Communauté de Communes.*

***SUPPRESSION DES REGIES DE RECETTES DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE : MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS***

*Le Conseil Municipal prend acte de la suppression des régies du restaurant scolaire et de la garderie à compter du 01/10/2016 et approuve la modification de l'article n° 5 des règlements intérieurs.*

***CONCOURS DU COMPTABLE PUBLIC : ATTRIBUTION D'INDEMNITES***

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder au Comptable public l'attribution d'indemnités, pour l'année 2016, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière.*

***CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR***

*Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des créances suivantes :*

- *2 056,95 € sur le budget communal,*
- *901,49 € sur le budget du service de l'assainissement,*

*suite à un jugement du Tribunal d'Instance de Montargis prononçant l'effacement de toutes les dettes du redevable.*

***DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT***

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 02 sur le budget communal de l'exercice 2016 et la décision modificative n° 01 du budget du service de l'assainissement.*

***AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A L'ENTRETIEN DE L'ITINERAIRE "LOIRE A VELO"***

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention cadre relative à l'entretien de l'itinéraire « Loire à vélo » dans le département du Loiret entre TAVERS et MAREAU-AUX-PRES et entre SANDILLON et BEAULIEU-SUR-LOIRE.*

## *RAPPORT ANNUEL 2015 DU DELEGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE*

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 du délégataire détaillant le prix et à la qualité du service public d'eau potable.*

*Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, est mis à la disposition du public.*

## *RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SICTOM ET DU SYCTOM*

*Monsieur BRETON fait le compte rendu des activités 2015 du SICTOM de Châteauneuf sur Loire et du SYCTOM de Gien.*

## *REMERCIEMENTS*

*Le Maire donne lecture des courriers de remerciements de l'association De Fil en Aiguille pour la subvention octroyée et de Mme Yvette CHEVALLIER à l'occasion de son anniversaire.*

*Il fait part des remerciements des familles de Mme Henriette HODEAU, M. René GODEFROID, M. Lazaro DOS ANJOS et Mme Marie-Thérèse FROISSARD pour les marques de sympathie adressées lors de leur décès.*

## *INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES*

- Le remplacement des fenêtres de la salle polyvalente a été réalisé. Les portes seront prochainement posées. Ces travaux vont bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 70 % au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, soit 21 424 €.*
- La quatrième tranche de rénovation de l'éclairage public se termine avec la pose de 23 luminaires. Deux tranches seront encore nécessaires pour équiper la totalité de la Commune en LEDS.*
- Une réunion est programmée le 10 octobre prochain avec les différents intervenants pour faire avancer le dossier relatif à l'aménagement du Pont SNCF.*
- Un rendez-vous est également fixé avec les riverains du Vieux Bourg pour chercher une solution aux incivilités auxquelles ils sont constamment confrontés.*
- M. BERRUE remercie M. Antoine SOULAISCHAMP pour sa disponibilité.*

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 55.*

*Le Maire,*

*Patrick FOULON*